

Sion, le 11 janvier 2022  
**Communiqué de presse**

## Référendum contre le projet de loi sur les allocations familiales : que défendent les associations économiques ?

**Il y a une année, l'UVAM (Union valaisanne des arts et métiers) faisait signer aux candidats aux élections cantonales 2021 une charte de soutien pour des conditions-cadre favorables à l'économie et aux PME. En contrepartie, l'association s'engageait, par voie de presse et publiquement, à apporter son soutien aux signataires.**

Environ 90 candidats et candidates, dont plusieurs libéraux-radicaux, ont signé cette charte, qui stipulait notamment de « s'opposer à l'augmentation des allocations familiales et à toute augmentation du coût du travail ».

Hier, l'UVAM, par voie de communiqué, indique avoir décidé, « par une majorité des 2/3 de ses membres, de ne pas lancer un référendum cantonal contre le projet de loi sur les allocations familiales », en total contradiction avec sa charte.

Alors même que l'UVAM « *souligne que cette augmentation des charges salariales intervient dans une période inopportune* », ou « *que les coûts salariaux des entreprises ne sont pas extensibles à souhait et que les montants consacrés aux charges sociales ne pourront pas l'être pour revaloriser les salaires de leurs collaborateurs qui font également des efforts particuliers en cette période de pandémie* », l'association, nouvellement présidée par le Conseiller national Philipp Matthias Bregy, renonce à lancer le référendum. Le PLR/FDP prend note que l'UVAM demande aux politiques d'appliquer des principes qu'elle ne respecte pas elle-même en acceptant sans broncher la première mesure contraire à sa charte.

Lors des récents débats au Grand Conseil, le groupe PLR/FDP s'est battu contre le projet proposé. En effet, et sans entrer dans les détails, la loi adoptée au vote final ponctionne un peu plus les entreprises et les salariés avec une politique arrosoir inefficace. Le parti se donne encore quelques jours pour analyser l'opportunité et la faisabilité du lancement d'un référendum contre une loi que nous trouvons inadaptée et injuste.

Que vont faire les autres associations censées défendre les intérêts de l'économie ? Plusieurs retours nous laissent penser à ce stade que les intérêts politiques de la nouvelle loi seraient supérieurs aux intérêts des entreprises, de l'emploi et des plus défavorisés. Nous ne voulons pas tirer de conclusions hâtives, mais nous ne manquerons pas d'analyser en détail les futures décisions des associations économiques.

### Contacts :

- Florian Piasenta, Président du PLR/FDP VS. 079 449 51 20
- Sonia Tauss-Cornut, Cheffe du Groupe PLR/FDP au Grand Conseil. 079 787 54 17